



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4991

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 18 000 euros à l'association ACEPP Rhône pour le projet lieu d'accueil enfants parents (LAEP) "nomade" à compter du mois d'octobre 2019 - Approbation d'une convention d'application financière et d'un avenant à une convention d'occupation de locaux

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4991 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 18 000 EUROS A L'ASSOCIATION ACEPP RHONE POUR LE PROJET LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) "NOMADE" A COMPTE DU MOIS D'OCTOBRE 2019 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE ET D'UN AVENANT A UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le soutien à la parentalité est un enjeu fort de l'action publique en direction des familles, réaffirmé dans la convention d'objectif et de gestion 2018- 2022 et, au niveau local, au travers du schéma métropolitain des services aux familles.

Pour les familles ayant des jeunes enfants, les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) constituent un dispositif particulièrement accompagnant en matière de parentalité.

En effet, lieu d'accueil enfants-parents est un espace de socialisation qui accueille de manière libre et sans inscription des jeunes enfants (moins de 6 ans) accompagnés d'un adulte référent (parents, grands-parents...) pour un temps déterminé, dans un lieu adapté à cet accueil animé par des professionnels et/ou bénévoles, garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Il nécessite un agrément de la Caisse d'allocation familiale (CAF) sur le contenu du projet et de la Protection maternelle et infantile de la Métropole (PMI) pour les locaux.

De manière incitative, la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) s'est d'ailleurs engagée à financer le développement de 500 lieux d'accueil enfants-parents sur la période 2018-2022.

Au 1^{er} janvier 2019, sur le territoire de la Ville de Lyon, 9 LAEP gérés par des structures associatives subventionnées existent déjà.

Ils représentent un réel appui à la parentalité au travers de différents objectifs et actions :

- accompagner la relation parents-enfants sans jugement ;
- valoriser les compétences des parents ;
- permettre la rencontre et les échanges entre enfants/parents/professionnels ;
- rompre l'isolement des familles et rendre possible des temps de répit ;
- permettre à l'enfant d'explorer un lieu collectif : espace de jeu et de rencontres d'autres enfants et de se confronter aux limites ;
- accompagner les parents dans les étapes importantes de la vie de leur enfant ;
- favoriser la scolarisation des jeunes enfants / accompagnement à la séparation.

Pour mailler largement le territoire, en mutualisant des locaux existants, a été envisagé un LAEP « nomade ». Ce dispositif « multi-sites » permet d'expérimenter une démarche nouvelle avec une mise en œuvre rapide.

Les territoires d'intervention identifiés à ce jour sont :

- le quartier Vilette - Paul Bert (3^{ème} arrondissement), locaux en cours de discussion ;
- le quartier Moulin à Vent (8^{ème} arrondissement) : locaux du relais d'assistantes maternelles (RAM) de L'envolée ;
- le Vergoin (9^{ème} arrondissement), locaux mis à disposition par le Pôle 9.

L'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP Rhône), acteur local présent sur le territoire, a proposé de mettre son expertise au service des familles sur ce sujet.

Dans ce cadre, l'association sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au titre de l'année 2019. Ce projet bénéficiera par ailleurs du soutien financier de la CAF à travers la prestation enfance jeunesse, liée au contrat enfance jeunesse (CEJ) et la prestation de service (PS-LAEP). La Métropole apporte également un soutien au projet.

L'ACEPP Rhône étant engagé de longue date sur le territoire, lors du Conseil municipal du 20 mai 2019, vous avez approuvé la signature d'une convention mixte, formalisant les relations contractuelles entre la Ville de Lyon et l'ACEPP Rhône.

Afin de lancer ce projet, il vous est donc proposé d'approuver la signature d'une convention d'application financière de cette convention mixte, permettant le versement d'une subvention de fonctionnement de 18 000 € à l'ACEPP Rhône pour la mise en œuvre de ce LAEP « nomade », pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2019.

Afin d'autoriser l'utilisation ponctuelle des locaux du RAM de l'Envolée (quartier Moulin à Vent), par l'ACEPP Rhône pour le LAEP « nomade », il vous est également proposé d'adopter un avenant à la convention d'occupation temporaire des locaux conclue entre la Ville de Lyon et la Mutualité française du Rhône, qui occupe les locaux à titre principal.

Vu lesdites conventions ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- L'attribution d'une subvention de 18 000 € à l'ACEPP Rhône pour la gestion d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) « nomade » à compter du mois d'octobre 2019 est approuvée.
- 2- La convention d'application financière de la convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association ACEPP Rhône pour la gestion du LAEP « nomade » à compter d'octobre 2019, est approuvée.

- 3- L'avenant à la convention d'occupation temporaire des locaux susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la MFR pour le RAM de l'Envolée, est approuvé.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 5- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, imputation 6574/ fonction 63, Opération ENGLAEP LAEP à gestion associative après transfert de l'enveloppe subvention 2eme tranche.
- 6- La recette de la CAF sera perçue sur l'Opération ENGLAEP LAEP à gestion associative - imputation 7478/ fonction 63.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD